



# Commune de CERNY (Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 16 septembre à 16h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 9 septembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes LEPAGE, CARPENTIER, et BARBERI

Absents excusés : M. CARNOT, Mmes MATISSE, SAINGERY et FRANCISCO

### N° 2022 / IV/ 1 – 7.1 Repas mensuel des personnes âgées : Montant de la participation

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022 / V / 10 – 7.1 du Conseil municipal du 23 juin 2022 fixant le tarif du repas/adulte servi au sein du restaurant scolaire à 6,00 €,

VU la décision n° 08-2022 – 7.1 du 21/06/2022 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes relative aux dons versés au CCAS afin de permettre l'encaissement de recettes diverses et, notamment, les participations aux repas mensuels organisés en direction des personnes âgées,

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de poursuivre l'action engagée visant à réunir les personnes âgées de la commune dans un cadre convivial ou festif autour d'un repas,

CONSIDÉRANT le coût de revient des repas préparés et servis par le restaurant scolaire et le tarif fixé par la commune pour les repas/adulte pris au sein du restaurant scolaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de se prononcer sur le montant de la participation au repas mensuel des personnes âgées,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **par 5 voix POUR**

**FIXE** le montant de la participation au repas mensuel des personnes âgées à 6,00 €,

**AUTORISE** Madame la présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, an et mois susdits et ont les membres présents signé au registre.

Publié le 23 septembre 2022



Pour Marie-Claire CHAMBARET  
Présidente du CCAS  
Par suppléante,  
Christelle LEPAGE, Vice-Présidente

Publié le 26/09/2022